

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 27 mars au dimanche 2 avril 2023

---



**POLICE**  
RIVIERA

**251 interventions**

---



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**91 interventions**

---



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT

**531 jours de service**  
Cours de répétition

---



**SDIS**  
RIVIERA

**12 interventions**

---

## **Interventions diverses**

*Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services*



### **La Tour-de-Peilz**



31.03.2023 – 2200 : pollution sonore

Un automobiliste effectuant plusieurs accélérations bruyantes sur la Grand-Rue est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.



### **Montreux**



27.03.2023 – 1650 : conduite d'un cyclomoteur léger sans permis

Un adolescent est intercepté sur l'avenue des Alpes alors qu'il circule sur un cyclomoteur léger sans être au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie M. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Son représentant légal est avisé des faits.

Clarens, le 28.03.2023 – 0040 : conduite sans permis et sous l'influence de stupéfiants

Lors d'un contrôle de circulation à la rue du Lac, les policiers remarquent un motocycliste et son passager prendre la fuite à leur vue. Poursuivis par deux patrouilles, ils sont interceptés à la rue des Vaudrès. Des contrôles, il en ressort que le conducteur se trouve en possession et sous l'influence de produits stupéfiants et qu'il n'est pas détenteur du permis de conduire pour la catégorie A1. Dès lors, il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Quant au passager, une amende d'ordre pour non-port du casque lui est adressée. Il est laissé aller au terme du contrôle.

Clarens, le 01.04.2023 – 1500 : trottinette électrique non-conforme

Un jeune homme est contrôlé sur le quai de Clarens alors qu'il circule sur une trottinette électrique. Lors du contrôle de l'engin, celui-ci indique une vitesse largement au-dessus de celle autorisée de 20 km/h. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Chiens sur une zone interdite au canidés

Entre le 29 mars et le 1<sup>er</sup> avril, 4 propriétaires de chiens qui se promènent sur la surface herbeuse signalée interdite aux canidés, sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

### **Autres**



Le cours de répétition de la compagnie 1 a eu lieu du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2023. Tous les astreints de l'assistance, l'appui, l'aide à la conduite et la logistique ont entraîné les éléments propres à leur domaine. Le jeudi, à l'occasion de l'exercice de compagnie, les miliciens ont pu mettre en pratique l'instruction reçue en début de semaine. A l'occasion de ce cours, un accent particulier a été mis sur l'instruction pour garantir le fonctionnement des antennes Polycom en cas de blackout.

## Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
27.03.23	Jongny, Ch. Tuilière	30 km/h	43 km/h	*	20	*
28.03.23	Vevey, Bd Paderewski	30 km/h	46 km/h	*	25	*
29.03.23	Jongny, Rte Mont-Pèlerin	50 km/h	76 km/h	*	18	*
30.03.23	Territet, Av. Chantemerle	30 km/h	49 km/h	*	33	*

\* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

## Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	27'487	8	25	0.120%
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	27'202	27	29	0.206%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	17'600	10	0	0.057%